



Bilan de 5 ans d'étude auprès des dirigeants de TPE/PME¹

Le risque routier : un danger encore trop méconnu des entreprises

A l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail, MMA dévoile les résultats de 5 années d'étude sur le risque routier en entreprise¹. Un bilan qui alerte, puisque 78 % des dirigeants ignorent toujours que le risque routier est la première cause d'accident mortel en entreprise (stable en 5 ans). En conséquence, seuls 19 % des chefs de TPE/PME ont mis en place des actions de prévention au sein de leur entreprise. Là encore, pas d'amélioration.

Un danger pourtant d'actualité dans la crise actuelle qui favorise le recours aux véhicules personnels et est marquée par le développement de comportements à risque sur des routes moins fréquentées.

1 dirigeant sur 5 sous-estime le risque routier

Avec 406 personnes décédées sur les routes lors d'un déplacement lié au travail en 2019², les accidents de la circulation sont la première cause de mortalité dans le cadre professionnel. Un danger largement sous-évalué par les dirigeants de TPE/PME, puisque moins d'un quart estime qu'il s'agit de la première cause d'accident mortel du travail (22 %), une proportion stable depuis 2016.

Les chefs d'entreprise demeurent également peu au fait de leur responsabilité en cas d'accident d'un salarié. Ainsi, si 59 % savent qu'un dirigeant peut être tenu pour responsable en cas d'accident de la route impliquant un salarié sur un trajet professionnel, seuls 36 % en sont conscients s'agissant du trajet domicile-travail. Des chiffres stables sur 5 ans (respectivement 62 % et 37 % en 2016).

En revanche, l'étude montre une forte hausse de la mise en conformité avec la loi imposant aux dirigeants de dénoncer un salarié ayant commis une infraction routière. Plus des trois quarts des chefs de TPE/PME indiquent aujourd'hui qu'ils dénonceraient le salarié responsable d'une infraction routière en cas de réception d'un PV (76 %), une proportion en forte hausse depuis 2017, date de mise en place de cette nouvelle obligation (+ 26 points). Cette mesure est également beaucoup plus acceptée. Ainsi, 75 % des dirigeants pensent désormais qu'elle responsabilise le salarié (+ 22 points) et ils ne sont plus que 18 % à la juger difficile à mettre en place (- 21 points par rapport à 2017).

Moins d'1 entreprise sur 5 mène des actions de prévention

Bien qu'obligatoire, l'inscription du risque routier dans le Document Unique de l'entreprise reste minoritaire : seuls 34 % des dirigeants disent avoir mentionné ce risque dans leur DU. Une pratique qui se développe cependant dans le temps, avec une hausse de 5 points en un an et de 13 points depuis 2016. Cette pratique est plus répandue dans les entreprises mettant à disposition un véhicule professionnel (43 %) ou parmi les sociétés du BTP (51 %).

L'étude pointe également une carence au niveau des actions de prévention. Ainsi, 79 % des dirigeants de TPE/PME n'ont mené aucune action au sein de l'entreprise. Ce sont donc moins de 2 entreprises sur 10 qui se sont investies dans cette démarche, un chiffre stable depuis 2016.

Dans le détail, les principales actions déployées sont la vérification des véhicules mis à disposition (80 %) et de la validité des permis de conduire (78 %). Dans les entreprises concernées, 1 dirigeant sur 2 indique par ailleurs réduire les déplacements des salariés pour limiter les risques routiers (51 %).

Si la mise en place de ces actions est stable depuis 2016, l'étude met en avant une évolution de mesures plus minoritaires dans les entreprises. Ainsi, l'instauration d'un droit à la déconnexion des salariés sur les trajets professionnels a fortement progressé : 47 % des sociétés engagées dans des démarches de prévention indiquent l'avoir mis en place contre 32 % en 2017. Au contraire, l'instauration d'une charte de bonne conduite est en baisse (40 % en 2020 contre 50 % en 2016) ainsi que la mise en place d'une session sécurité routière (16 % contre 33 %).

Relevons également que les entreprises engagées dans des démarches de prévention sont peu nombreuses à allouer des moyens humains (26 %) ou financiers (20 % font état d'un budget ponctuel et 15 % d'un budget annuel) aux actions de sensibilisation. Enfin, très peu d'entreprises ont mis en place des solutions pour favoriser l'usage des mobilités douces (11 %), mais cette incitation s'observe davantage dans le secteur des services (16 %).

Crise du Coronavirus : quel impact sur les déplacements en entreprise ?

Dans le cadre de la crise sanitaire, 13 % des dirigeants observent un recours accru de leurs salariés à leur véhicule personnel pour se rendre au travail. Un phénomène plus marqué dans le secteur des services (18 %). Par ailleurs, toujours dans ce cadre, 7 % des dirigeants disent avoir mis en place des mesures spécifiques pour favoriser l'utilisation des véhicules personnels de la part de leurs salariés, une pratique plus fréquente dans le BTP (13 %).

Des dirigeants à l'écoute de la prévention

Les chefs de TPE/PME n'ayant pas mis en place d'actions de prévention du risque routier expliquent en premier lieu ne pas y avoir pensé (57 %). Cette raison est invoquée de façon majoritaire depuis 2016, démontrant l'importance de les sensibiliser continuellement à ce risque.

Par ailleurs, en dépit d'un manque d'actions et de moyens alloués à la prévention, les dirigeants demeurent assez largement convaincus du bien-fondé de ces mesures. Ils sont ainsi 71 % à juger utiles les Journées de la sécurité routière au travail et 43 % sont intéressés par la mise à disposition d'outils pédagogiques en ligne pour les informer sur la façon d'agir sur le risque routier professionnel dans leur entreprise.

Parmi les enjeux de sécurité routière identifiés par les dirigeants, l'alcool est le plus largement cité comme prioritaire (66 %). Viennent ensuite la consommation de stupéfiants (47 %) et les distracteurs de la conduite (40 %). Cette dernière thématique est en hausse de 10 points par rapport à 2017.

« Le bilan de 5 années d'étude auprès des dirigeants de TPE et PME montre malheureusement que le risque routier reste trop peu considéré au sein des entreprises. Cela est dû principalement au manque de connaissance de ce danger, alors que la crise actuelle a pour conséquence un recours accru aux véhicules personnels des salariés. C'est pourquoi cette année encore, nous nous mobilisons pour alerter les dirigeants sur leur responsabilité et les inciter à mettre en place des actions de prévention pour la sécurité de leurs collaborateurs. », explique Cécile Lechère, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.

Pour accompagner les dirigeants, MMA diffuse 4 vidéos thématiques complétées par un Mooc dédié au risque routier professionnel :

www.zerotracas.mma/risque-routier-entreprise



1. Etude réalisée par téléphone par l'Ifop pour l'assureur MMA du 5 au 16 octobre 2020 auprès d'un échantillon de 500 dirigeants d'entreprise, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région. Comparaison sur 5 ans avec les vagues précédentes menées depuis 2016.

2. La Sécurité routière : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/le-risque-routier-professionnel>

Contacts presse : agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin - Tél. : 01 40 29 15 54 - Mail : cmathurin@entrenoussoitdit.fr
Sarah Maurit - Tél. : 01 40 29 15 53 - Mail : smaurit@entrenoussoitdit.fr

En savoir plus sur MMA Zérotracas En matière de prévention, l'ambition de MMA est d'accompagner tous les acteurs de la route (piétons, automobilistes et 2 roues) au quotidien avec des informations accessibles et disponibles où que l'on soit : www.zerotracas.mma, applications iPhone / iPad et Android et réseaux sociaux.